



Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent

FRAUDE PAR CARTE DE DÉBIT/CRÉDIT

QUE FAIRE POUR PORTER PLAINTE

Vous êtes victime d'une fraude par carte de débit/crédit et vous voulez porter plainte ?

Voici ce que vous devez faire :

- Signalez immédiatement la fraude à votre institution financière.
 - Votre institution financière fera les premières vérifications d'usage ;
 - Votre institution financière se chargera de porter plainte à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

Si votre institution financière vous tient responsable de la fraude* :

- La succursale de votre institution financière devra vous remettre un document attestant qu'elle vous considère comme responsable de la fraude ;
- Présentez-vous au service de police local où est situé votre succursale bancaire pour porter plainte ;
- Référez-vous aux documents nécessaires (aide-mémoire du citoyen) pour les documents obligatoires.

- * Votre institution financière peut vous tenir responsable de la fraude si vous êtes impliqué dans l'infraction, victime d'aveuglement volontaire ou si vous avez donné volontairement accès à votre carte ou votre numéro d'identification personnel.